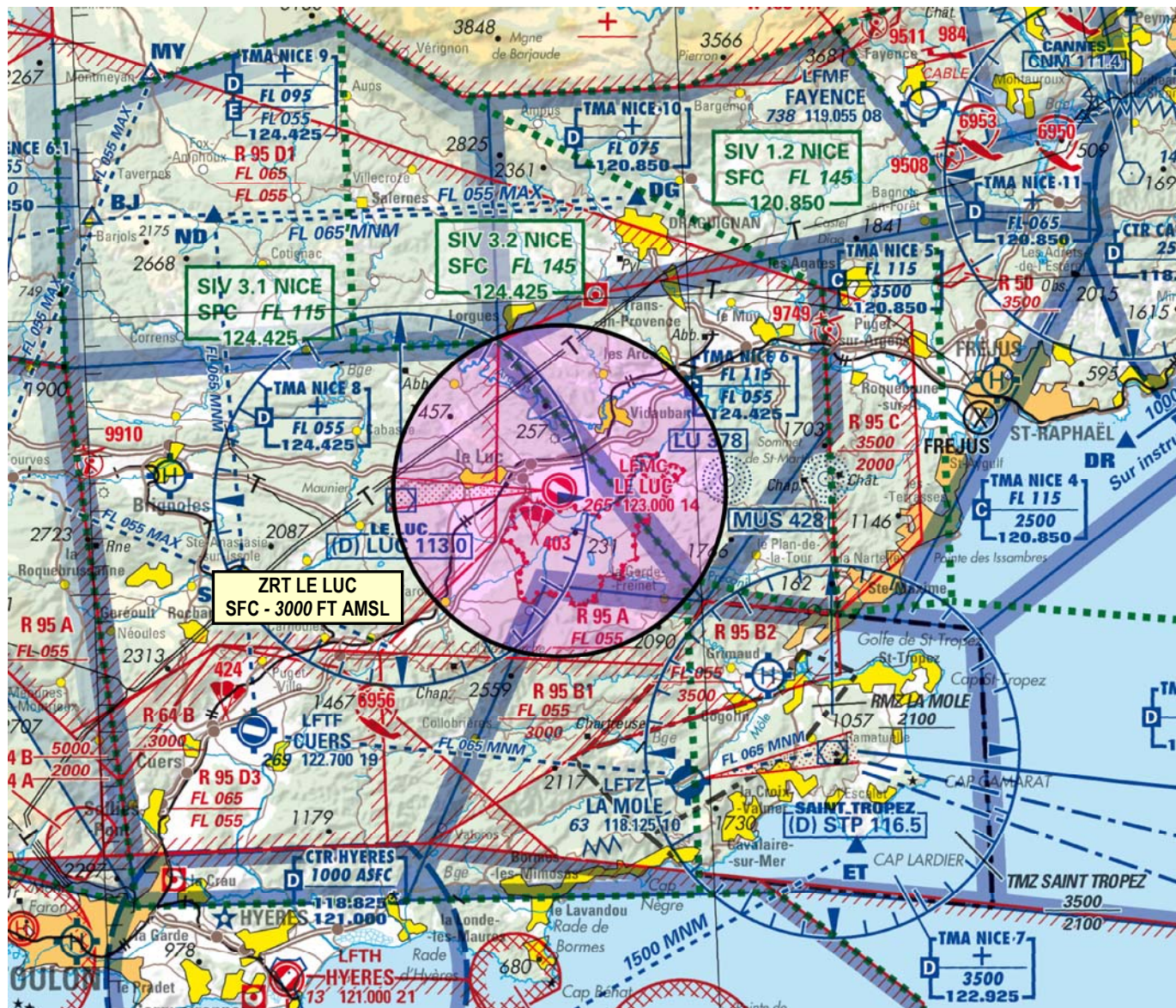


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « LE LUC».

Validité : Du 19 septembre 2022 au 28 février 2023

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD : le Luc le Cannet LFMC



Extrait carte OACI VFR IGN au 1 / 500 000 - Edition 2022

ACTIVITÉ

Activités spécifiques défense. Contrôle d'aérodrome.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Du 19 septembre 2022 au 28 février 2023.
Activable H24.

ORGANISME GESTIONNAIRE

LE LUC TWR.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

LE LUC TWR : 123.000 MHz
RAIZ (LE LUC APP) : 122.000 MHz
NICE INFO : 120.850 MHz
NICE APP : 134.475 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) activable qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

Pénétration après contact radio, suivre instructions de LE LUC TWR.

SERVICES RENDUS

CAM : Contrôle, information de vol et alerte.
CAG : Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT LE LUC

Limites latérales

Cercle de 6 Nm de rayon centré sur 43°23'05"N, 006°23'13"E

Limites verticales

SFC / 3000 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les zones LF-R 95 restent activables en fonction des besoins du gestionnaire.
Les activités aériennes sportives et récréatives présentes dans la ZRT sont maintenues.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité :

COMALAT/ Section espaces aériens.
Téléphone : 01.73.95.22.81/ 82

BE 2° RHC / Escadrille des services d'aérodrome.
Téléphone : 04.98.11.72.85

Pendant l'activité :

LE LUC TWR 123.000 MHz